

Bertrix, le 22 avril 2016

Concerne : dépôt de deux points à l'ordre du jour du Conseil du 28 avril 2016

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je voudrais porter à l'ordre du jour du Conseil du 28 avril 2016 les deux points suivants :

1. Proposition d'adhésion au réseau « Ville Amie Démence » afin de soulager le quotidien des personnes atteintes d'Alzheimer et de leurs proches
2. Interpellation relative à la gestion des déchets en forêt

Vous trouverez en pages 2 et 3 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE

1. Proposition d'adhésion au réseau « Ville Amie Démence » afin de soulager le quotidien des personnes atteintes d'Alzheimer et de leurs proches

Aujourd'hui, plus de 200.000 personnes sont atteintes de démence en Belgique. A l'échelle de notre commune, on peut estimer que plus de 150 personnes sont touchées par cette maladie. Une famille sur cinq est concernée.

Les proches/aidants sont exposés à l'épuisement, au sentiment de solitude et d'abandon.

Face à ces constats, la Ligue Alzheimer ASBL encourage les pouvoirs publics à se mobiliser et à agir pour créer des aides et des soutiens spécifiques et adaptés aux personnes atteintes de démence et à leurs proches.

Les exemples montrent qu'avec peu de moyens, il est possible d'entreprendre des actions concrètes dans son environnement familial.

Concrètement, il est proposé aux communes et provinces de rejoindre le réseau « Villes Amies Démence ». En adhérant à la charte Ville Amie démence (ViADem), on encourage l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou d'une pathologie apparentée) et de leurs proches, au sein de la commune.

L'objectif consiste également à rassembler les communes désireuses de consolider, diversifier et multiplier les initiatives incluant concrètement et activement les personnes concernées dans la vie communale. Cette charte est accessible à tous les pouvoirs locaux, ainsi qu'aux provinces. En adhérant à celle-ci, vous témoignez de votre volonté d'agir en faveur de la cause Alzheimer. Chaque initiative mise en place par l'autorité signataire doit contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes concernées par la démence.

Les communes participantes s'engagent à désigner un ou deux agents Proximité-Démence ainsi qu'à développer et organiser au moins une activité proposée par la Ligue Alzheimer ASBL dans son plan d'action ViADem.

Parmi les actions et activités suivantes, une minimum doit se tenir au sein de la Commune :

- Collaboration au cycle de conférences annuel (Ligue Alzheimer) ;
- Facilitation de l'organisation de la formation pour les proches « Cercle des Aidants » (Ligue Alzheimer) ;
- Participation à la formation pour professionnels (Ligue Alzheimer) ;
- Organisation d'un Alzheimer Café (Ligue Alzheimer) ;
- Présence d'une MRS (avec accompagnement centré sur la personne atteinte de démence) ou unité spécifique sur le territoire ;
- Présence d'un accueil de jour sur le territoire ;
- Accueil en Maison communautaire des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ;
- Organisation d'un service offrant, à domicile, un moment de répit aux proches de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ;
- Organisation du projet « Ensemble, Alzheimer est plus léger » (sensibilisation des commerçants à la démence) ;
- Sensibilisation à la maladie d'Alzheimer dans les écoles avec la présentation du livre « Al Zimleur » ;
- Mise en place et formation d'auxiliaires de vie : l'objectif est d'offrir un moment de répit à l'aidant-proche en proposant un accompagnement spécialisé et professionnel de qualité à la

personne atteinte de maladie d'Alzheimer. L'intervenant qui se rend à domicile est un travailleur formé par la Ligue Alzheimer ASBL.

Plus d'informations sur www.ville-amie-demenche.be

Proposition de délibération

« Considérant que le nombre de personnes atteintes de démence est en constante augmentation en Belgique,

Considérant que cette maladie affecte au premier chef les malades, mais aussi leurs proches,

Considérant qu'avec peu de moyens il est possible de réduire l'impact de cette maladie,

Considérant que l'adhésion au réseau « Ville Amie Démence » offrirait à Bertrix une série d'outils adéquats pour répondre aux défis nouveaux liés à la maladie d'Alzheimer et marquerait symboliquement la volonté de la Commune d'agir pour soulager les personnes qui, de manière directe ou indirecte, souffrent de cette maladie,

Le Conseil communal de Bertrix, réuni en sa séance du 26 novembre 2015, invite le Collège à prendre les contacts utiles afin de rejoindre le réseau « Villes Amies Démence ».

2. Interpellation relative à la gestion des déchets en forêt

Le site de Bertrix met en avant l'attrait touristique que représente *notre patrimoine forestier majeur*. C'est effectivement un des atouts principaux de notre Commune.

Depuis quelques années, des efforts ont été réalisés préserver et valoriser ce patrimoine. On ne peut que s'en féliciter.

149 km de promenades balisées, c'est bien. C'est même très bien. Néanmoins, des efforts restent à faire pour que ces balades deviennent complètement attrayantes notamment en ce qui concerne 1/ la remise en état de certains chemins suite aux travaux de débardage et 2/ la propreté autour des poubelles publiques disséminées dans nos forêts. C'est ce deuxième aspect que le groupe Ecolo aimerait évoquer lors de ce Conseil.

Il serait bon de réfléchir à l'opportunité de maintenir ces poubelles en forêt. En effet, les poubelles mises à la disposition du public débordent trop souvent. Et une poubelle qui déborde, cela casse le charme bucolique de nos balades et attire d'autres personnes à déposer leurs déchets, transformant l'endroit en un dépotoir.

En France, dans certaines régions, le pouvoir politique a délibérément opté pour la suppression de poubelles dans les forêts et l'ajout de panneaux invitant les promeneurs à emporter leurs déchets (par exemple dans les forêts publiques d'Île-de-France).

La suppression de ces poubelles redonne aux lieux leur caractère plus naturel. En outre, la récolte de ces déchets représente un coût pour la commune en terme d'heures de travail.

Le Collège peut-il mener une réflexion sur le sujet et prendre des mesures afin de pallier à cette dérive : soit supprimer ou réduire le nombre de poubelles, soit augmenter la fréquence des ramassages.

